

## Technicien Lumière

Le technicien lumière réalise l'installation, la mise en oeuvre, le paramétrage, le réglage et le suivi technique des matériels et équipements nécessaires aux spectacles et évènements. Il assure la maintenance courante et l'entretien des matériels.

- ♦ **Du 7 décembre 2026 au 14 décembre 2028**
- ♦ **994 heures en centre / 35h semaine**
- ♦ **14 apprentis**
- ♦ **Titre professionnel de niveau 4 inscrit au RNCP**
- ♦ **Site de Carquefou**



### Public visé

- ♦ Jeunes de 18 à 29 ans, ayant un fort intérêt pour le spectacle, motivés par le travail d'équipe et ayant une bonne aptitude au travail manuel et technique
- ♦ Adultes ayant un état de santé compatible avec le métier visé ou bénéficiant d'une prise en charge (AUDIENS)
- ♦ Pour les étrangers, avoir un titre de séjour permettant le suivi de la totalité de la formation et autorisant l'activité professionnelle

### Prérequis

- ♦ Etre majeur à l'entrée de la formation
- ♦ Justifier d'une expérience dans le secteur du spectacle vivant (stages, bénévolat)

## Objectifs de la formation

**Les objectifs de la formation s'orientent vers l'installation et la mise en oeuvre des systèmes d'éclairage. A savoir :**

- ♦ Préparer et configurer les systèmes d'éclairage en fonction des documents techniques
- ♦ Entretenir et assurer la maintenance des équipements lumière
- ♦ Installer et désinstaller les équipements et les systèmes lumière en fonction des demandes d'exploitation
- ♦ Régler les équipements du système lumière en fonction des documents techniques et des demandes du régisseur lumière
- ♦ Assister le régisseur lumière durant l'exploitation et effectuer les interventions techniques selon ses directives

## Contenu de la formation

### ♦ Lumière

Documents techniques, Architecture système, Gradateurs, Sources lumière, Consoles lumière, Réseaux lumière, Câblage et connectique, Maintenance préventive et entretien des équipement lumière, Installation et désinstallation des systèmes d'éclairage, Mise en place des systèmes d'éclairage, Paramétrage des équipements lumière, Réglages lumières, Exploitation systèmes d'éclairage

### ♦ Environnement professionnel

Culture du spectacle vivant, Droit du travail, Techniques recherche emploi, Communication, Initiation son

### ♦ Machinerie

Machinerie scénique

### ♦ Sciences et technologies

Consignes aux utilisateurs d'électricité, Electricité dans le spectacle, Initiation à la Distribution électrique, Mathématique, Bureautique, Informatique, Optique et photométrie, Colorimétrie, Chaîne de la lumière, Lois fondamentales d'électronique, Ensembles démontables et levage

### ♦ Prévention risques professionnels

Sécurité des ERP, Risques auditifs, Gestes et postures, Risques liés au travail en hauteur, Conduite de PEMP 1A, Risques liés au levage, Préparation à l'habilitation électrique,

## Modalités pédagogiques

- ♦ Des moyens techniques pour un apprentissage en conditions réelles : plateaux techniques entièrement équipés, matériel d'éclairage, de sonorisation et de distribution électrique, salles de cours équipées de tableaux interactifs, atelier de maintenance
- ♦ Prêt d'un ordinateur portable durant la totalité de la formation
- ♦ Equipement de Protection Individuelle fourni à l'entrée en formation
- ♦ Des formateurs tous professionnels en activité dans les différents domaines du spectacle vivant
- ♦ Cours théoriques et pratiques, mises en situation professionnelle

## Suivi et accompagnement

- ♦ Accompagnement individuel social et administratif
- ♦ Individualisation des apprentissages
- ♦ Bilans collectifs et individuels
- ♦ Temps de remédiation en CFA et en entreprise
- ♦ Visites pédagogiques

## Évaluations

- ♦ Test de positionnement
- ♦ Évaluations tout au long de la formation (contrôle continu)
- ♦ Évaluations et suivis des compétences acquises en entreprise
- ♦ Enquêtes de satisfaction à chaud et à froid
- ♦ Enquêtes d'insertion professionnelle (à 6 et 12 mois)

## Certification

Cette formation permet l'obtention d'un titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles : n° RNCP38479 en date du 21/12/2023.

La certification du titre de Technicien Lumière est acquise si le candidat valide la totalité des blocs de compétences, à savoir 5 blocs de compétences ci-après.

### RNCP38479BC01

Préparer et configurer les systèmes d'éclairage en fonction des documents techniques

### RNCP38479BC02

Entretenir et assurer la maintenance des équipements lumière

### RNCP38479BC03

Installer et désinstaller les équipements et les systèmes lumière en fonction des demandes d'exploitation

### RNCP38479BC04

Régler les équipements du système lumière en fonction des documents techniques et des demandes du régisseur lumière

### RNCP38479BC05

Assister le régisseur lumière durant l'exploitation et effectuer les interventions techniques selon ses directives

La certification organisée par l'organisme certificateur STAFF, intègre l'entretien final de certification. Lors de cet entretien, le jury de certification prend connaissance de l'ensemble des résultats relatifs au parcours du candidat et délibère sur l'obtention de la certification totale ou partielle. En cas de certification partielle, le candidat a la possibilité de se représenter sur les blocs non obtenus.

## Modalités d'admission

### Modalités d'accès à la formation

- ♦ Déposer un dossier de candidature complet : accessible sur le site internet : [www.staff.asso.fr](http://www.staff.asso.fr)
- ♦ Tests écrits
- ♦ Jury de sélection : entretien individuel devant jury

### Conditions d'admission définitive

- ♦ Avoir satisfait au test écrit et à l'entretien oral
- ♦ Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la formation (*dans les 3 premiers mois*)

## Calendrier sélection 2026

- ♦ Information collective : 4 février 26
- ♦ Ouverture des candidatures : mi-janvier 26
- ♦ Date limite de candidature : 11 mai 26
- ♦
- ♦ Périodes de sélection : 19, 20, 21 mai et 3 et 4 juin 26
- ♦ Commission de validation : 5 juin 26
- ♦ Rentrée : 7 décembre 26

## Coût et financement de la formation

- ♦ La formation est gratuite et rémunérée en apprentissage, pour l'apprenti.
- ♦ L'entreprise prend en charge la rémunération de l'apprenti et le coût de la formation via un versement de sa taxe d'apprentissage, selon un coût contrat, versé à son opérateur de compétences (OPCO)

## STAFF

7 rue des petites industries 44470 CARQUEFOU

02 40 25 28 36

## Nous contacter :

Gestionnaire de formation : [gestionformation@staff.asso.fr](mailto:gestionformation@staff.asso.fr)  
Référent handicap : [accompagnement@staff.asso.fr](mailto:accompagnement@staff.asso.fr)

